



**PRÉFET  
DE LA RÉGION  
RÉUNION**

*Liberté  
Égalité  
Fraternité*



**Conseil départemental  
de La Réunion**

*Saint-Denis, le 17 NOV. 2023*

## Arrêté n° 2502

Portant modification de la composition de la commission exécutive de la Maison  
Départementale des Personnes Handicapées

### **LE PREFET DE LA REUNION LE PRESIDENT DU CONSEIL DEPARTEMENTAL**

- Vu** le code de l'action sociale et des familles, notamment les articles L 241-5 et R 241-24 ;
- Vu** le code général des collectivités locales ;
- Vu** loi N° 2005-102 du 11 février 2005 pour l'égalité des droits et des chances, la participation et la citoyenneté des personnes handicapées,
- Vu** la loi n°2011-901 du 28 juillet 2011 tendant à améliorer le fonctionnement des Maisons Départementales des Personnes Handicapées et portant diverses dispositions relatives à la politique du handicap,
- Vu** le décret n°2004-374 du 29 avril 2004, modifié relatif aux pouvoirs des préfets, à l'organisation et à l'action des services de l'Etat dans les régions et départements ;
- Vu** le décret 2010-1582 du 17 décembre 2010 modifié relatif à l'organisation et aux missions des services de l'Etat dans les départements et les régions d'outre-mer, à Mayotte et Saint-Pierre-et-Miquelon ;
- Vu** le décret du 20 juillet 2022 portant nomination de Monsieur Jérôme FILIPPINI, préfet de la région Réunion, préfet de La Réunion
- Vu** le décret 2005-1587 du 19 décembre 2005 relatif à la Maison Départementale des Personnes Handicapées,
- Vu** la convention constitutive du groupement d'intérêt public de la Maison départementale des Personnes Handicapées de la Réunion du 13 janvier 2006,
- Vu** l'avenant n° 1 à la convention constitutive en date du 4 mai 2012,
- Vu** l'arrêté Etat/Département n° 1997 du 01 octobre 2021 portant désignation des membres de la commission exécutive de la Maison départementale des Personnes Handicapées de la Réunion.
- Vu** la désignation des représentants du Conseil départemental de la citoyenneté et de l'autonomie (CDCA) au sein de Comex de la Maison départementale des Personnes Handicapées par arrêté n° 17 du 15 novembre 2022 et l'arrêté modificatif n°23 du 2 juin 2023 par le président du conseil départemental,

Sur proposition de la Sous-préfète en charge de la Cohésion sociale et de la jeunesse et du Directeur Général des Services du Conseil Département de La Réunion,

ARRÊTENT :

**ARTICLE 1<sup>er</sup> :**

L'article 1<sup>er</sup> de l'arrêté n° 00473 du 01 avril 2016 est remplacé par :

La Maison Départementale des Personnes Handicapées est administrée par une commission exécutive présidée par le Président du Conseil Départemental.

La composition de la Commission Exécutive de la Maison Départementale des Personnes Handicapées de la Réunion est fixée ainsi :

**1°) Douze représentants du Département désignés par le Président du Conseil Départemental**

**Six conseillers départementaux :**

- Titulaire : M. VIRAPOULLE Jean-Marie  
Suppléant : Mme FERDE Thérèse
- Titulaire : Mme ROMANO Augustine  
Suppléant : M. THIEN AH KOON André
- Titulaire : Mme HOAREAU Amandine  
Suppléant : M. ROBERT Bruno Emmanuel
- Titulaire : Mme AUGUSTINE-ETCHEVERRY Flora  
Suppléant : M. MANGUE Pascal
- Titulaire : Mme RIVIERE Valérie Françoise  
Suppléant : M. LAGOURGUE Rémy
- Titulaire : Mme TIONOHOUE Sabrina  
Suppléant : M. HOAREAU Serge Eric

**Six administratifs :**

- Titulaire : CHANE WAY Johnny, Direction mission Coordination des Territoires  
Suppléant : FAZZARI Caroline, Direction de l'arrondissement Ouest
- Titulaire : Gisele CONTRAIN-ETRAYEN, Direction Proximités Renforcées et Interventions  
Suppléant : Bruno-Yves FAUSTIN, DGA du Pole des Proximités Renforcées
- Titulaire : ANOUMBY Nathalie, Direction Générale adjointe Pôle solidarités  
Suppléant : ANANTHARAMAN Bruno, Direction générale adjointe Pôle Ressources
- Titulaire : NATIVEL Aurélie, Direction de l'autonomie  
Suppléant : HOARAU Huguette, Direction de l'autonomie
- Titulaire : DESMARAIS Olivier, Direction des finances  
Suppléant : ILPONSE Patrice, Direction des finances

- Titulaire : Jean Patrick DALLEAU, Directeur Enfance Famille
- Suppléant : Patricia BOULET, Direction de l'Enfance Famille

2°) **Six associations de personnes handicapées, désignées par le Conseil Départemental Consultatif des Personnes Handicapées.**

- Titulaire : M. Alix RODIER, AHR
- Suppléant : Mme Jacqueline BOULEVART, AHR
- Titulaire : Mme Marie Claude BRARD, APAJH
- Suppléant : M. André COMMINS, APAJH
- Titulaire : Mme Danielle PAYET, ADAPEI
- Suppléant : M. Jacques SAUTRON, ADAPEI
- Titulaire : Monsieur Jean-Marc MAILLOT, LSAR
- Suppléant : Monsieur David HOAREAU, LSAR
- Titulaire : Madame Marylène SINGABRAYEN-TAMPIGNY, UNAFAM
- Suppléant
- Titulaire : Mme Daphnée SCHOTT, MND
- Suppléant : M. Bertrand BAREIGTS, MND

3°) **Six représentants de l'Etat et des organismes d'assurance maladie et d'allocations familiales :**

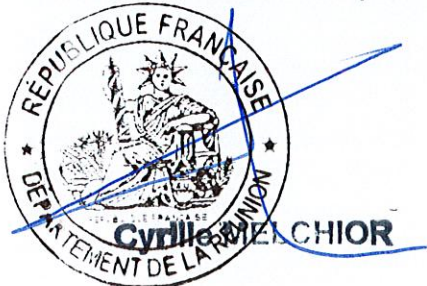
- La Directrice de l'économie, de l'emploi, du travail et des solidarités ou son représentant,
- La Sous-Préfète référente handicap et inclusion ou son représentant,
- Le Recteur d'Académie ou son représentant,
- Le Directeur de la Caisse d'allocations Familiales, ou son représentant
- Le Président de la Caisse Générale de Sécurité Sociale, ou son représentant
- Le Directeur de l'Agence Régionale de Santé ou son représentant

**ARTICLE 2 :** Les autres articles de l'arrêté n° 1997 du 01 octobre 2021 demeurent inchangés.

**ARTICLE 3 :** Le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le tribunal administratif de Saint Denis dans le délai de deux mois suivant sa publication ou notification.

**ARTICLE 4 :** La Sous-préfète en charge de la Cohésion Sociale et de la Jeunesse et le Directeur Général des Services du Département de La Réunion sont chargés, chacun en ce qui concerne, de l'exécution du présent arrêté qui prend effet à compter de sa signature.

**Le Président du Conseil Départemental**



**Le Préfet de La Réunion**

The image shows a handwritten signature in blue ink, which appears to be "Jérôme FILIPPINI". The signature is stylized and written over a horizontal line.

**Jérôme FILIPPINI**